



Institut de Formation en Soins Infirmiers

7, rue Philippe DESPORTES

28000 CHARTRES

Tél : 02 37 30 30 86

DISPOSITIF DE FORMATION

D'AIDES-SOIGNANTS (ES)

Promotion 2020 - 2021

Directeur : Christophe PETERS

Coordinatrice pédagogique : Catherine CHUFFART

Coordinatrice de promotion : Héléna LLEDO

**Formateurs : Sabine HAQUIN
Emilie THIERRY**

Table des matières

1	CADRE REGLEMENTAIRE	1
2	DEFINITION DU METIER.....	1
3	FINALITE DE LA FORMATION.....	1
4	PRINCIPES PEDAGOGIQUES	2
5	DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION	2
5.1	Cursus complet :	2
5.2	Cursus avec dispenses de formation :	2
6	MODULES DE FORMATION ET STAGES.....	3
6.1	Les modules de formation dispensés à l'IFAS :	3
6.2	Les unités de compétences acquises en stage:.....	4
6.3	Cas particuliers	4
7	L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE.....	4
8	LES STAGES CLINIQUES	5
8.1	Cadre réglementaire pour le cursus complet.....	5
8.2	Cadre réglementaire pour le cursus avec dispenses de formation	6
8.3	La préparation du stage	6
8.4	L'apprentissage en stage	7
8.5	Suivi de l'apprentissage en stage	7
8.6	Exploitation de stage.....	7
9	Le suivi pédagogique :.....	8
10	Le temps d'analyse de pratique :	8
11	LA MOBILITE INTERNATIONALE	8
12	REGULATION ET BILAN DE FORMATION	9
13	EVALUATIONS	9
13.1	Cadre réglementaire :	9
13.2	Particularité pour la validation du Module 3.....	14
14	ORGANISATION DE LA FORMATION	14

1 CADRE REGLEMENTAIRE

- Arrêté du 22 juillet 1994 modifié par l'arrêté du 05 janvier 2004
- Code de la Santé publique : décret 2004-802 du 29/07/2004.
- Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat aide-soignant
- Modifié par l'arrêté du 08 février 2007
- Modifié par l'arrêté du 15 mars 2010
- Modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011
- Modifié par l'arrêté du 21 mai 2014

2 DEFINITION DU METIER

« L'aide-soignant exerce son activité sous la responsabilité de l'infirmier, dans le cadre de son rôle propre dévolu à celui-ci ...

Dans ce cadre, l'aide-soignant réalise des soins liés aux fonctions d'entretien et de continuité de la vie visant à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution de l'autonomie de la personne ou d'un groupe de personnes. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne soignée et prend en compte la dimension relationnelle des soins. L'aide-soignant accompagne cette personne dans les activités de sa vie quotidienne, il contribue à son bien-être et à lui faire recouvrer, dans la mesure du possible son autonomie »¹.

3 FINALITE DE LA FORMATION

La formation vise à développer chez les élèves les compétences requises pour exercer les activités du métier d'aide-soignant rencontrées en milieu hospitalier ou extrahospitalier.

La formation repose sur un dispositif en alternance, centrée sur un apprentissage professionnel qui correspond aux compétences attendues pour l'exercice du métier.

¹ Arrêté du 22 octobre 2005 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat aide-soignant

4 PRINCIPES PEDAGOGIQUES

Notre environnement professionnel est de plus en plus complexe et évolutif. Pour répondre à ce contexte et en lien avec le projet pédagogique, la formation à l'I.F.A.S. de Chartres a pour objectif de former des professionnels de soins capables **d'initiatives, d'anticipation et d'adaptation aux besoins des personnes** dans différents contextes de soins et en collaboration avec l'infirmier(e) dans le cadre de son rôle propre.

Le référentiel de formation décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme.

La formation théorique et pratique s'articule autour trois principes d'apprentissage :

- « **La compréhension** » : l'EAS construit des savoirs et des savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations de soins rencontrées à l'IFSI ou en stage.
- « **L'agir** » : l'EAS mobilise les savoirs acquis et construit progressivement les compétences requises en milieu hospitalier ou extrahospitalier pour lui permettre de savoir **agir** dans les contextes de soins réels ou simulés
- « **Le transfert** » : l'EAS **transfère** les compétences acquises, tout au long de son parcours de formation, dans de nouvelles situations de soins.

Le parcours de formation, tient compte de la progression pédagogique de l'élève dans sa manière de construire son savoir et ses compétences.

5 DUREE ET CARACTERISTIQUES DE LA FORMATION

5.1 Cours complet

L'ensemble de la formation comprend 41 semaines soit 1435 heures d'enseignement théorique et clinique en IFAS et en stage, réparties comme suit :

- 17 semaines en IFAS
- 24 semaines en stage.

Durant la formation les élèves bénéficient de 3 semaines de congés.

5.2 Cours avec dispenses de formation

EAS titulaires des **bacs ASSP** : L'ensemble de la formation comprend 21 semaines d'enseignement théorique et clinique en IFAS et en stage, réparties comme suit :

- 9 semaines en IFAS
- 12 semaines en stage.

EAS titulaires des **bacs SAPAT** : L'ensemble de la formation comprend 24 semaines d'enseignement théorique et clinique en IFAS et en stage, réparties comme suit :

- 10 semaines en IFAS

- 14 semaines en stage.

6 MODULES DE FORMATION ET STAGES

Le référentiel de formation est centré autour de l'acquisition de compétences.

Avoir des compétences c'est « *avoir des ressources pour agir avec pertinence et avec maîtrise dans une situation de travail* ». ²

La formation comprend 8 modules qui correspondent aux 8 unités de compétences.

Les modules sont enseignés à l'IFAS et les unités de compétences sont mobilisées en stage, dans le milieu professionnel.

Chaque module correspond à une compétence (ex : le module 1 correspond à la compétence 1).

6.1 Les modules de formation dispensés à l'IFAS

Le référentiel de formation décrit les savoir-faire et les connaissances associées qui doivent être acquis au cours de la formation conduisant au diplôme.

Module de formation	Titre	Durée	Référents
1	<i>Accompagnement d'une personne dans les activités de la vie quotidienne</i>	<i>4 semaines (140 heures)</i>	<i>Sabine HAQUIN Emilie THIERRY</i>
2	<i>L'état clinique d'une personne.</i>	<i>2 semaines (70 heures)</i>	<i>Hélène LLEDO Emilie THIERRY</i>
3	<i>Les soins.</i>	<i>5 semaines (175 heures)</i>	<i>Emilie THIERRY Sabine HAQUIN</i>
4	<i>Ergonomie.</i>	<i>1 semaine (35 heures)</i>	<i>Hélène LLEDO Sabine HAQUIN</i>
5	<i>Relation – Communication.</i>	<i>2 semaines (70 heures)</i>	<i>Sabine HAQUIN Hélène LLEDO</i>
6	<i>Hygiène des locaux hospitaliers.</i>	<i>1 semaine (35 heures)</i>	<i>Hélène LLEDO Emilie THIERRY</i>
7	<i>Transmission des informations.</i>	<i>1 semaine (35 heures)</i>	<i>Hélène LLEDO Sabine HAQUIN</i>
8	<i>Organisation du travail.</i>	<i>1 semaine (35 heures)</i>	<i>Sabine HAQUIN Hélène LLEDO</i>

² Projet pédagogique page 8

6.2 Les unités de compétences acquises en stage

UNITES DE COMPETENCES	TITRE
Compétence 1	<i>Accompagner une personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne en tenant compte de ses besoins et de son degré d'autonomie.</i>
Compétence 2	<i>Apprécier l'état clinique d'une personne.</i>
Compétence 3	<i>Réaliser des soins adaptés à l'état clinique de la personne.</i>
Compétence 4	<i>Utiliser des techniques préventives de manutention et les règles de sécurité pour l'installation et la mobilisation des personnes.</i>
Compétence 5	<i>Etablir une communication adaptée à la personne et à son entourage.</i>
Compétence 6	<i>Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel spécifique aux établissements sanitaires, sociaux, et médico-sociaux.</i>
Compétence 7	<i>Rechercher, traiter et transmettre les informations pour assurer la continuité des soins</i>
Compétence 8	<i>Organiser son travail dans une équipe pluri professionnelle.</i>

6.3 Cas particuliers

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014,

- « Les personnes titulaires du Bac ASSP **sont dispensées** des modules de formation 1, 4, 6,7 et 8 ». Elles ne doivent valider que les modules 2, 3 et 5 ainsi que les compétences correspondantes.
- « Les personnes titulaires du Bac SAPAT **sont dispensées** des modules de formation 1, 4,7 et 8 ». Elles ne doivent valider que les modules 2, 3, 5 et 6 ainsi que les compétences correspondantes.

Ces élèves participent exclusivement aux modules obligatoires, mais ont accès à la plateforme de e-learning pour l'ensemble des modules de formation.

7 L'ENSEIGNEMENT THEORIQUE

Les 8 modules sont dispensés sous forme de cours magistraux, de travaux dirigés, de travaux de groupe, d'ateliers d'apprentissage pratiques et gestuels, de simulation et de cours en E-learning.

L'enseignement dispensé vise à l'acquisition de connaissances nécessaires et indispensables à l'exercice professionnel.

Les interventions sont assurées par les formateurs de l'institut de formation et par des intervenants extérieurs.

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire (cf. référentiel et règlement intérieur).

L'enseignement en Institut de formation ainsi qu'en stage clinique est organisé sur la base de **35 heures par semaine**.

Chaque module fait l'objet de modalités spécifiques d'évaluation.

8 LES STAGES CLINIQUES

L'enseignement clinique s'effectue au cours de périodes de stages dans le milieu professionnel.

Le parcours de stage proposé par la coordinatrice des stages en concertation avec les formateurs est en lien avec le cadre réglementaire. Il est organisé par l'IFAS en collaboration avec les structures d'accueil.

Chaque stage fait l'objet d'une préparation et d'une exploitation à l'IFAS.

8.1 Cadre réglementaire pour le cursus complet

Selon l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 8 février 2007 :

« Les stages sont au nombre de 6, de 140 heures chacun soit 4 semaines.

Ils sont réalisés dans des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales :

- *Service de court séjour : médecine*
- *Service de court séjour : chirurgie*
- *Service de moyen ou long séjour : personnes âgées ou handicapées*
- *Service de santé mentale ou psychiatrie*
- *Secteur extrahospitalier*
- *Structure optionnelle.*

Sur l'ensemble des stages cliniques, un stage dans une structure d'accueil pour personnes âgées est obligatoire.

Le stage dans une structure optionnelle est organisé en fonction du projet professionnel de l'élève en accord avec l'équipe pédagogique. Il est effectué en fin de formation et constitue le dernier stage clinique réalisé par l'élève. »

8.2 Cadre réglementaire pour le cursus avec dispenses de formation

Conformément à l'arrêté du 21 mai 2014,

- *Les personnes titulaires du Bac ASSP doivent ... effectuer douze semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes (2-3 et 5). Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum un stage se déroule dans un établissement de santé, en unité de cours séjour ».*
- *« Les personnes titulaires du Bac SAPAT doivent ... effectuer quatorze semaines de stage pendant lesquelles sont évaluées les compétences correspondantes (2-3-5 et 6). Les stages sont réalisés en milieu professionnel, dans le secteur sanitaire, social ou médico-social. Au minimum deux stages se déroulent en établissement de santé, dont un en unité de cours séjour ».*

8.3 La préparation du stage

Une préparation de stage est organisée avant chaque départ en stage.

Elle est encadrée par les formateurs référents de suivi pédagogique.

Avant chaque préparation de stage, l'élève aide-soignant :

- met à jour son portfolio ;
- prend connaissance des objectifs institutionnels de l'IFAS, et des livrets d'accueil de stage ;
- élabore des objectifs personnels prenant en compte l'offre de stage ainsi que ses acquisitions.

Le formateur référent remet aux élèves les documents suivants :

- la feuille d'évaluation des compétences en stage
- le planning prévisionnel et le planning réalisé.

Lors de la première préparation de stage :

Les formateurs référents de suivi pédagogique expliquent l'ensemble des documents remis :

- le portfolio,
- la feuille d'évaluation des compétences en stage,
- les plannings réalisés et prévisionnels,
- la présentation des objectifs institutionnels,
- la conduite à tenir en cas d'AES, absences et accidents du travail.

Les formateurs accompagnent les EAS dans l'élaboration des objectifs.

Un temps de réflexion sur la posture d'élève aide-soignant et un temps d'expression des appréhensions éventuelles sont abordés.

8.4 L'apprentissage en stage

Les stages sont des temps d'apprentissage privilégiés de la pratique professionnelle.

Les élèves bénéficient d'un encadrement par des professionnels diplômés qui les préparent progressivement à l'exercice professionnel de la fonction.

L'élève réalise des soins :

- prioritairement auprès des personnes qui lui ont été confiées,
- auprès d'autres personnes, selon les ressources du service et les objectifs fixés par l'élève avec l'équipe soignante.

L'objectif est de faire évoluer le nombre de patients pris en soins progressivement pour aboutir à une mise en œuvre des soins proche de l'exercice professionnel.

8.5 Suivi de l'apprentissage en stage

L'élève dispose d'un portfolio qui lui permet de structurer sa formation et d'en être **véritablement acteur** en ciblant ses objectifs d'apprentissage.

L'élève est responsable de la tenue de son portfolio qui doit être accessible aux professionnels et formateurs, à tout moment de la formation.

Celui-ci est utilisé à l'IFAS et en stage :

- à l'I.F.A.S. lors du suivi pédagogique,
- en stage afin de faciliter l'encadrement par les professionnels.

Le port folio permet aux professionnels :

- de situer l'élève dans son parcours de formation,
- d'adapter leur enseignement clinique à ce parcours,
- d'effectuer le bilan des acquisitions au cours du stage.
- d'évaluer et de tracer les soins et activités réalisés par l'élève
- de mesurer la progression de l'élève.

Pendant les temps de stage et en alternance, les élèves bénéficient de temps d'analyses de pratiques professionnelles en petits groupes ou d'un suivi pédagogique individuel sur l'IFAS.

8.6 Exploitation de stage

L'exploitation de stage se fait sur l'IFAS le dernier jour du stage, en tiers de promotion, redécoupé en groupes restreints (groupes de référent pédagogiques).

- Premier temps : le matin (1 heure par groupe restreint):

Un temps de parole collectif est prévu à chaque retour de stage durant pour :

- permettre la verbalisation du vécu de stage,
- mettre à distance ses ressentis,
- entrer dans un processus de professionnalisation.

L'écoute du vécu des autres élèves est une source d'apprentissage.

- Deuxième temps : l'après-midi :

Mobilisations et ancrages des connaissances, autoformation, mise à jour du portfolio, accompagnement individualisé, analyse de pratiques professionnelles, ...

L'organisation est susceptible d'être modifiée en lien avec la situation sanitaire.

9 Le suivi pédagogique

Le suivi pédagogique est mentionné dans les principes et méthodes pédagogiques du référentiel de formation comme suit :

*« Un suivi pédagogique personnalisé est instauré. Il permet à l'élève de mesurer sa progression. L'équipe pédagogique met à la disposition de l'élève les ressources et les moyens qui le guident dans son apprentissage ».*³

Pendant ce temps, le formateur accompagne l'élève dans la construction de ses compétences et de son identité professionnelle.

L'élève aide-soignant :

- Repère ses ressources, ses capacités d'apprentissage et identifie ses axes d'amélioration afin de développer les compétences,
- Met en œuvre les moyens nécessaires pour améliorer ses capacités,
- S'appuie sur les suivis collectifs et les analyses de pratique pour partager et/ou améliorer ses connaissances et construire ses compétences.

Six temps de suivi sont programmés pendant la formation.

Des suivis pédagogiques individuels supplémentaires peuvent être organisés à la demande de l'élève ou du formateur.

10 Le temps d'analyse de pratique professionnelle

L'analyse de pratiques professionnelles est une démarche réflexive basée sur la pratique professionnelle. Elle permet de réfléchir, de se questionner sur sa pratique professionnelle. Elle permet de mettre en mot et de comprendre le sens de l'action réalisée en faisant des liens avec les savoirs, les savoir-faire, les savoir-être.

L'objectif de l'équipe pédagogique est à partir de situations vécues en stage par les élèves:

- de mobiliser les connaissances acquises en IFAS ou en stage
- d'utiliser les ressources du groupe
- de professionnaliser les situations rencontrées
- de favoriser la construction de ses compétences, de son identité et de sa posture professionnelles,

³ Référentiel de formation du diplôme d'état d'aide-soignant – annexe 1 – 2005- p21

- de préparer les EAS à devenir des professionnels autonomes, responsables et réflexifs, travaillant en collaboration avec les infirmier(e)s.

Ce temps se fait dans un climat de confiance propice à la prise de parole de chacun, à l'échange, au non jugement et en lien avec les valeurs professionnelles : respect, solidarité, professionnalisme, honnêteté.

11 REGULATION ET BILAN DE FORMATION

En lien avec la démarche qualité proposée à l'I.F.A.S. de Chartres, des temps de régulation sont programmés. Les régulations sont des temps d'échanges entre les EAS et les formateurs/ la Direction.

Elles ont pour objectifs :

- d'instaurer une dynamique de groupe,
- de favoriser les échanges bienveillants, tant sur l'organisation de la formation, que sur la gestion de problématiques,
- développer l'esprit critique constructif.

En fin de formation, un bilan est réalisé.

12 EVALUATIONS

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'aide-soignant les élèves ayant validé l'ensemble des épreuves prévues pour l'évaluation des modules d'enseignements en IFSI et l'ensemble des compétences au terme des six stages.⁴

Cadre réglementaire

En référence à l'**annexe 1 de l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 28 septembre 2011**, les modalités d'évaluation sont :

- **Evaluation des modules de formation:** (cf tableau page suivante)

Plusieurs types d'épreuves sont organisés :

- épreuves écrites (module 1, 2, 5, 6 et 8)
- épreuves orales (Module 5 et 7)
- épreuve pratique (module 4)
- mises en situation professionnelle (Module 1 et 3)

- **Evaluation des compétences en stage :**

Chaque élève doit solliciter le tuteur de stage et le maître de stage, dès les premiers de jours afin de programmer le bilan intermédiaire et le bilan final.

⁴ En référence à l'arrêté du 22 octobre 2005 modifié par l'arrêté du 8 février 2007(article 22)

Les maîtres et les tuteurs de stage évaluent le niveau d'acquisition de chacune des unités de compétences, sur la base d'un support d'évaluation **en présence de l'élève** (cf annexe 2 du référentiel de formation).

Chaque unité de compétences est évaluée au regard du niveau d'apprentissage de l'élève, ce qui signifie qu'une unité de compétence peut être atteinte dès le 1^{er} stage, mais que cette même unité peut être en cours d'acquisition ou non acquise lors d'un autre stage.

Chaque unité est évaluée à partir d'une échelle de valeur (colonnes allant de 0 = non acquis à 3 = maîtrisé). Les responsables de l'encadrement mettent une croix dans la colonne appropriée.

Il n'est pas recevable de mettre une croix entre 2 colonnes sur le document « *évaluation des compétences* ».

A l'issue des 6 stages l'élève doit obtenir la moyenne à chacune des compétences.

- **Session de rattrapage**

« Pour chacune des épreuves prévues pour l'évaluation des modules de formation, l'élève qui ne remplit pas les conditions de validation bénéficie d'une épreuve de rattrapage organisée avant la fin de la formation. Dans le cas où la validation du module comporte deux épreuves, l'élève peut conserver, pour l'épreuve de rattrapage, la note égale ou supérieure à la moyenne obtenue à l'une d'entre elles.

L'élève qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage dispose d'un délai de cinq ans après décision du jury pour valider le ou les modules auxquels il a échoué. Il doit suivre le ou les modules d'enseignement non validés, conformément au référentiel de formation et satisfaire à l'ensemble des épreuves de validation du ou des modules d'enseignement concerné(s). Au-delà de ce délai, l'élève perd le bénéfice des unités de formation validées ainsi que celui des épreuves de sélection»⁵.

⁵ Article 23 du référentiel de formation :

13 LA MOBILITE INTERNATIONALE / NATIONALE

Les élèves aides-soignants dans le cadre du stage 6 intitulé « stage optionnel » ont la possibilité d'effectuer ce dernier stage à l'étranger ou hors département. Il peut se dérouler en structure hospitalière ou extrahospitalière. Le lieu de stage est choisi par l'apprenant. La validation du choix du stage (notamment à l'international) est soumise à validation par les responsables pédagogiques. La mobilité est effective après validation des différentes étapes inscrites dans la procédure institutionnelle. Les modalités de suivi pédagogique au cours de la mobilité internationale sont à définir avec le référent de suivi pédagogique de l'élève.

Attention : Le stage peut être annulé en cas de situation de rattrapage pour la mise en situation professionnelle du module 3.

Tableau récapitulatif des modalités d'évaluation et de validation des modules de formation.

Modules	Epreuves	Modalités Complémentaires	Notions	Conditions de validation du module	Dates Prévisionnelles
1	Une épreuve écrite en deux parties : - une série de question (QROC et/ou QCM) - un cas clinique et Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation d'un ou deux soins.	Durée : 2 heures. Epreuve anonyme. Organisée par l'institut. L'infirmier, enseignant permanent relève de l'institut.	Sur 20 points : - question sur 8 points - cas clinique sur 12 points Sur 20 points : - participation DDS sur 8 points - réalisation du ou des soins sur 12 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 20 sur 40 à l'ensemble des deux épreuves sans note inférieure à 8 sur 20 à l'une d'entre elles.	Lundi 16 novembre 2020 MSP : - du 7 au 18 décembre 2020
2	Une épreuve écrite : - une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heures 30 Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20	Lundi 9 novembre 2020
3	Une épreuve de MSP avec prise en charge d'une personne et réalisation de deux soins.	Organisée par l'institut. L'infirmier, enseignant permanent relève de l'institut.	Sur 30 points : - participation DDS sur 10 points - réalisation du ou des soins sur 20 points	-Obtenir une note égale ou supérieure à 15 sur 30 sans note inférieure à 8 sur 20 à la réalisation des soins. - Disposer de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé.	MSP : Du 5 avril au 16 avril 2021
4	Une épreuve pratique.	Organisée à l'institut ou en structure de soins.	Sur 20 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.	Durant le stage 2 7 décembre au 18 décembre 2020

5	Une épreuve écrite et orale : - formalisation sous forme d'un document écrit d'une situation relationnelle vécue en stage - argumentation orale du document	Travail personnel. Durée de l'oral : 20 mn maximum.	Sur 20 points : - document écrit sur 12 points - argumentation orale sur 8 points	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.	Remise de l'écrit : le 5 mai 2021. Epreuve orale : mardi 18 mai 2021
6	Une épreuve écrite : - Une série de questions (QROC et/ou QCM)	Durée : 1 heure Epreuve anonyme.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20.	Lundi 11 janvier 2021
7	Une épreuve écrite ou orale : -un cas concret de transmission d'informations à réaliser à partir de la présentation de cas cliniques.	Durée : 1 heure.	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20	Du 5 avril au 16 avril 2021
8	Une épreuve écrite : - un cas concret présentant un contexte de travail.	Durée : 1 heure. Epreuve anonyme	Sur 20 points.	Obtenir une note égale ou supérieure à 10 sur 20	Vendredi 7 mai 2021

Les dates d'évaluations définitives sont affichées. Cet affichage vaut convocation.

13.1 Particularité pour la validation du Module 3

« La validation du module 3 comporte l'obligation d'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 ou d'un équivalent reconnu par le ministère chargé de la santé ».

Cette formation de 3 jours est organisée par l'I.F.A.S. en lien avec le C.E.S.U. d'Eure et Loir, 2 jours ½ se déroulent pendant un des stages de la formation et ½ journée se déroulera en plénière.

14 ORGANISATION DE LA FORMATION

14.1 Cursus complet

DATES	DUREE		DEROULEMENT DES MODULES
Du 1 septembre Au 25 septembre 2020	4 semaines	COURS	Semaine 1 : M.2 Sem. 2 et 3 : M.1 Sem. 4 : M.2
Du 28 septembre Au 23 octobre 2020	4 semaines	STAGE 1	AFGSU
Du 26 octobre Au 20 novembre 2020	4 semaines	COURS	Semaine 1 et 2: M.1 Sem. 3 : M.3 et M.5 Sem. 4 : M.4
Du 23 novembre Au 18 décembre 2020	4 semaines	STAGE 2	
Du 21 décembre 2020 Au 3 janvier 2021	2 semaines	VACANCES	
Du 4 janvier Au 15 janvier 2021	2 semaines	COURS	Sem. 1 : M.6 Sem 2: M 3/5
Du 18 janvier au 12 février 2021	4 semaines	STAGE 3	
Du 15 février Au 19 mars 2021	5 semaines	COURS	Sem. 1 : M.3 Sem 2 : M.3 Sem 3 : M.3 Sem 4 : M..3 et M.5 Sem 5 : M.7
Du 22 mars au 17 avril 2021	4 semaines	STAGE 4	
Du 19 avril au 23 avril 2021	1 semaine	VACANCES	
Du 26 avril au 7 mai 2021	2 semaines	COURS	Sem.1: M.5 Sem. 2 : M.8
Du 10 mai Au 4 juin 2021	4 semaines	STAGE 5	
Du 7 juin Au 2 juillet 2021	4 semaines	STAGE 6	Stage optionnel

14.2 Cursus avec dispenses de formation Baccalauréat ASSP

Du 1 septembre Au 4 septembre 2020	1 semaine	COURS	M. 2
Du 21 septembre Au 25 septembre 2020	1 semaine	COURS	M. 2
Du 28 septembre Au 23 octobre 2020	2 jours ½ AFGSU	STAGE	M. 3
Du 9 novembre Au 13 novembre 2020	1/2 semaine	COURS	M. 3 et M.5
Du 11 janvier Au 15 janvier 2021	1 semaine	COURS	M. 3
Du 18 janvier Au 12 février 2021	4 semaines	STAGE 1	
Du 15 février Au 12 mars 2021	4 semaines	COURS	Sem 1, 2 et 3 M.3 Sem 4 M.3 et M.5
Du 22 mars Au 16 avril 2021	4 semaines	STAGE 2	MSP M.3
Du 26 avril Au 30 avril 2021	1 semaine	COURS	M. 5
Du 10 mai Au 4 juin 2021	4 semaines	STAGE 3	Rattrapage du M.3

14.3 Coursus avec dispenses de formation Baccalauréat SAPAT

DATES	DUREE		MODULES
Du 1 septembre Au 4 septembre 2020	1 semaine	COURS	M. 2
Du 21 septembre Au 25 septembre 2020	1 semaine	COURS	M. 2
Du 28 septembre Au 23 octobre 2020	2 jours ½ AFGSU	STAGE	M. 3
Du 9 novembre Au 13 novembre 2020	1 semaine	COURS	M. 3 et M.5
Du 4 janvier Au 8 janvier 2021	1 semaine	COURS	M. 6
Du 11 janvier Au 15 janvier 2021	1 semaine	COURS	M. 3
Du 18 janvier Au 12 février 2021	4 semaines	STAGE 1	
Du 15 février Au 12 mars 2021	4 semaines	COURS	Sem 1, 2 et 3 M.3 Sem 4 M.3 et M.5
Du 15 mars Au 16 avril 2021	5 semaines	STAGE 2	MSP M.3
Du 26 avril Au 30 avril 2021	1 semaine	COURS	M. 5
Du 03 mai Au 4 juin 2021	5 semaines	STAGE 3	Rattrapage du M.3

ALTERNANCE COURS / STAGE 2020/2021

	SEPT	OCT	NOV	DEC	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL
1	Ma Rentrée	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu M 3	Je	Sa	Ma	Me
2	Me M2	Ve	Lu M 1	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me	Je
3	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu M 8	Je	Ve
4	Ve	Di	Me	Ve	Lu M 6	Je	Je	Di	Ma	Ve	Sa
5	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa	Di
6	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di	
7	Lu M1	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu Stage 6	
8	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu	Lu M 3/5	Je	Sa	Ma	
9	Me	Ve	Lu M 1	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me	
10	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu Stage 5	Je	
11	Ve	Di	Me	Ve	Lu M 3	Je	Je	Di	Ma	Ve	
12	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa	
13	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di	
14	Lu M1	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu	
15	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu M 3	Lu M7	Je	Sa	Ma	
16	Me	Ve	Lu M 3 /5	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me	
17	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je	
18	Ve	Di	Me	Ve	Lu Stage 3	Je	Je	Di	Ma	Ve	
19	Sa	Lu	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu	Me	Sa	
20	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di	
21	Lu M2	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu	
22	Ma	Je	Di	Ma	Ve	Lu M 3	Lu Stage 4	Je	Sa	Ma	
23	Me	Ve	Lu M 4	Me	Sa	Ma	Ma	Ve	Di	Me	
24	Je	Sa	Ma	Je	Di	Me	Me	Sa	Lu	Je	
25	Ve	Di	Me	Ve FERIE	Lu	Je	Je	Di	Ma	Ve	
26	Sa	Lu M 1	Je	Sa	Ma	Ve	Ve	Lu M 5	Me	Sa	
27	Di	Ma	Ve	Di	Me	Sa	Sa	Ma	Je	Di	
28	Lu Stage 1	Me	Sa	Lu	Je	Di	Di	Me	Ve	Lu	
29	Ma	Je	Di	Ma	Ve		Lu	Je	Sa	Ma	
30	Me	Ve	Lu Stage 2	Me	Sa		Ma	Ve	Di	Me	
31		Sa		Je	Di		Me		Lu		
	COURS		STAGES		VACANCES						

